



Déclaration unitaire préalable à la CAPD du 30 janvier 2020

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

L'application de la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 modifie profondément le rôle des représentants du personnel. Ils n'auront plus aucun moyen de vérifier les opérations concernant les personnels enseignant.es du premier degré, plus aucune instance départementale afin de discuter avec l'administration et pouvoir défendre leurs collègues. C'en est fini de l'équité et de la transparence concernant les opérations de mouvement, de promotions, de demandes de disponibilités, de temps partiels, de congés de formation, d'allègement de service.

Cette loi est inacceptable.

C'est une atteinte au statut de tous les collègues qui ont le droit d'être défendus par ceux qu'ils ont élus lors des dernières élections professionnelles !

En conséquence, le SNUipp-FSU et le SE-UNSA refusent de siéger aujourd'hui à l'une des dernières CAPD, en signe d'indignation de la mise en place d'une loi de la transformation de la fonction publique extrêmement défavorable aux personnels.